

Dépendance : trois pistes pour une réforme

L'Expansion - n° 760 – février 2011

Par Jean-Marie Lozachmeur, chercheur à l'Ecole d'économie de Toulouse (TSE) - publié le 27/01/2011

Comment financer l'aide aux personnes âgées dépendantes, dont le nombre ne va pas cesser d'augmenter ? Le gouvernement a lancé la concertation début janvier. D'ores et déjà, trois idées émergent.

La première consiste à élargir le système actuel d'allocations financées par l'impôt et distribuées via les conseils généraux. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est versée aujourd'hui à 1,5 million de personnes sous conditions de ressources, mais les dépenses induites vont augmenter de 65 % d'ici à 2060. L'idée est difficilement applicable alors que l'Etat peine à se désendetter et que les prélèvements obligatoires français sont parmi les plus élevés du monde. Un élargissement des aides serait par ailleurs inéquitable. En effet, s'il est vrai que les plus riches paient plus de cotisations, ils seraient aussi les principaux bénéficiaires du système, la dépendance survenant le plus souvent à un âge avancé, atteint majoritairement par les plus aisés.

L'Etat doit-il rendre l'assurance-dépendance obligatoire ? Doit-il payer tout ou partie des cotisations des plus modestes ?

Deuxième idée : organiser une préemption sur les héritages, ainsi que le conseille Alain Minc. L'idée peut paraître séduisante. Mais il faudrait supprimer toutes les possibilités récemment offertes pour effectuer des dons de son vivant, faute de quoi l'Etat risquerait fort de récupérer des caisses vides. Cette préemption devrait alors s'opérer au niveau de la famille, et non plus du seul ménage. L'exemple de l'Allemagne montre hélas que cette politique est très difficile à mettre en oeuvre.

La troisième solution est le recours à l'assurance privée pour ceux dont le revenu est suffisant. Trois à quatre millions de Français cotisent déjà pour recevoir un revenu supplémentaire s'ils deviennent dépendants. La véritable question est finalement celle du périmètre de l'intervention de l'Etat. Doit-il rendre ces assurances obligatoires ? Doit-il payer tout ou partie des cotisations des plus modestes ? Enfin, jusqu'où doit-il intervenir dans la régulation du secteur de l'assurance-dépendance ? A ce jour, les contrats privés couvrent très rarement la dépendance partielle. De plus, la définition du degré de dépendance n'est pas alignée sur celle utilisée pour l'APA et varie d'un assureur à l'autre. Le chantier de cette réforme cruciale ne fait que commencer.